

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 5 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PARTIE 1

RÉSUMÉ

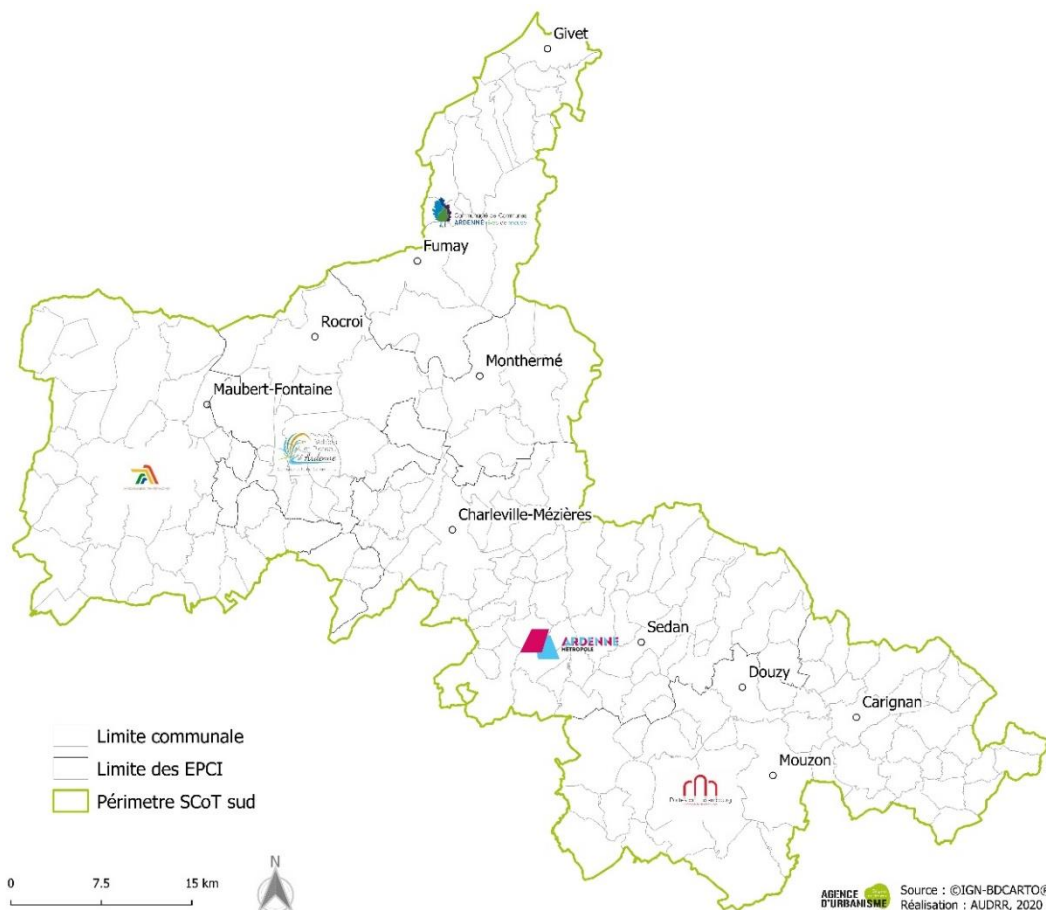
non technique

LE TERRITOIRE	1
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	2
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
SYNTHESE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE ET DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS	6
1ER BUT A ATTEINDRE : Développer une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, contribuant à l'équilibre et à la complémentarité des territoires	7
2EME BUT A ATTEINDRE : Assurer le développement d'une économie qui valorise les savoir-faire et d'une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins locaux	8
3EME BUT A ATTEINDRE : Articuler un développement limitant l'artificialisation des sols, fondé sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire, et mettant en valeur ses espaces urbains comme naturels	9
4EME BUT A ATTEINDRE : Profiter des atouts environnementaux du territoire en accompagnant les transitions écologique, énergétique et climatique	10
SYNTHESE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	11
Fonctionnalité écologique	11
Paysages & patrimoine	11
RESSOURCE EN EAU	12
Ressource du sol et du sous-sol	12
Risques naturels et technologiques & nuisances.....	12
Qualite de l'air, energie & changement climatique	12
incidences sur les sites natura 2000	12
SYNTHESE DE L'ARTICULATION DU SCOT AVEC LES DOCUMENTS CADRES	13

LE TERRITOIRE

Le périmètre du SCoT définit par l'arrêté préfectoral n°2018-499 s'étend à travers les 5 collectivités territoriales suivantes :

- La Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- La Communauté de Communes Portes du Luxembourg,
- La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- La Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse,
- La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.



Avec 195 communes en 2023 et plus de 201 000 habitants en 2019 (INSEE), le SCoT couvre près de la moitié du département, à travers une surface de près de 222 000 hectares. Ce vaste territoire abrite environ 3 habitants du département sur 4, ce qui le place au cœur des Ardennes Françaises.

Si près de 2/3 des habitants résident au sein de l'agglomération d'Ardenne Métropole, ils sont plus de 80 000 à occuper les 4 communautés de communes citées préalablement et sont nombreux à pouvoir profiter d'une qualité de vie conditionnée par la diversité et la spécificité des paysages qui les composent.

En effet, 4 entités paysagères, à cheval sur les 5 collectivités territoriales qui composent le SCoT, offrent un cadre de vie et un rapport à l'espace tout à fait unique aux habitants :

- Le plateau de l'Ardenne, ses vallées et ses milieux naturels,
- La dépression pré-ardennaise où la place de l'eau est prépondérante,
- Les crêtes pré-ardennaise, entre prairies, parcelles cultivées et collines boisées.
- La Thiérache et ses paysages bucoliques avec des vallons pâturés et arborés.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des enjeux démographiques

Une baisse de population en raison d'un solde migratoire négatif

Une diminution de la construction neuve dans un contexte de crises sanitaires et énergétiques

Un faible niveau de construction au regard de la moyenne nationale mais une forte demande (récente) et des prix qui augmentent

43% des logements construits sur les principales polarités urbaines mais des rythmes de construction qui reste souvent plus élevé dans les secteurs plus ruraux

Le territoire du SCoT Nord Ardennes a perdu en 10 ans environ 13 200 habitants. Cette décroissance est concentrée sur les secteurs les plus urbanisés vers l'extérieur du territoire et vers les secteurs plus ruraux.

Des besoins identifiés

- Réduire le déficit migratoire pour stabilisation le nombre d'habitants
- Dynamiser le secteur de la construction pour retenir les populations qui quittent le territoire et limiter la croissance des prix
- Répartir les efforts de construction en limitant les effets de la périurbanisation

Des enjeux sur l'habitat

Fluidifier les parcours résidentiels

Agir sur le parc existant

Un parc assez ancien, particulièrement dans le rural

Une partie du parc dégradée : 9% des résidences principales privées sont en situation potentielle d'indignité

Un taux de vacance (logement non occupé) élevé et une croissance du phénomène

Une forte dynamique de renouvellement urbain

Peu de propriétaires et une capacité d'emprunt des ménages très modérée

Un certain déséquilibre entre l'offre de logements et son occupation

Un vieillissement de la population

Une part élevée de logements locatifs sociaux mais concentrés sur certains secteurs

Une vacance des logements du parc social préoccupante

Des besoins identifiés

- Améliorer un parc de logements encore trop énergivore
- Réduire les situations de mal-logement
- Adapter le parc de logements à la demande actuelle à travers la poursuite du renouvellement urbain et la lutte contre la vacance des logements
- Répondre au besoin des familles, notamment d'accéder à la propriété
- Développer une offre de « petits » logements et adaptée au vieillissement d'une part de la population
- Garantir une mixité sociale à l'échelle du territoire
- Améliorer la qualité du parc social

Des enjeux économiques

Maintenir l'activité

Mailler le territoire

Développement économique

Les emplois du territoire semblent correspondre au profil des actifs résidents sur le SCoT

Des flux importants de travailleurs vers la Belgique et des flux en progression vers le Luxembourg

Un savoir-faire industriel et une redynamisation des principaux centres-villes

Un secteur agricole en difficulté et des activités diverses, tournée vers l'avenir et ses habitants (agriculture biologique, circuits courts...)

L'artisanat, un secteur résilient de l'économie locale dont le maillage est favorable au maintien de la cohésion sociale et à la proximité des services

Commerces et services, un secteur en difficulté

Un territoire doté de nombreuses zones d'activités économiques qui accueillent de plus en plus d'établissement et disposent encore de foncier mais qui présentent un taux de vacance commerciale important dans les centres-villes

Une activité de logistique bien présente sur le territoire, concentrée sur les zones d'activités économique existantes

Le tourisme, un secteur important sur l'ensemble du territoire avec une offre touristique bien implantée mais une rentabilité économique encore limitée

Un potentiel touristique issu d'un riche patrimoine historique, culturel et naturel

Un nombre d'emplois dans l'économie circulaire en diminution et une filière bois conséquente en termes d'emplois

Des besoins identifiés

- Disposer de suffisamment d'emplois locaux pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population
- Conserver les actifs transfrontaliers sur le territoire
- Soutenir l'activité industrielle et l'attractivité des centres-villes, nécessaires à l'emploi de nombreux actifs du territoire
- Soutenir les activités agricoles dans leur diversité et leurs filières pour répondre aux besoins alimentaires locaux comme aux enjeux de développement à venir
- Soutenir un artisanat qui maille le territoire
- Soutenir les commerces et les services, supports de proximité
- Lutter efficacement contre la vacance commerciale en centre-ville
- Poursuivre le développement de l'activité logistique sur les zones d'activités existantes, à proximité des principaux axes de transports
- Développer l'activité touristique, un élément stratégique et fédérateur
- Développer une activité touristique qui se démarque, à partir des spécificités du territoire
- Développer l'économie circulaire et la filière bois

Les prévisions économiques et démographiques du territoire permettent par la suite d'estimer les besoins en matière d'aménagement de l'espace et les pistes de densification et de renouvellement urbain. Les prévisions économiques se veulent dynamiques et présentent des tendances fortes avec la création d'entreprises et d'emplois qui vont avec. Alors que le territoire a connu une forte décline de l'emploi au cours de la dernière décennie en raison notamment de la désindustrialisation, ce recul a eu tendance à ralentir au cours des dernières années, pour observer récemment une hausse de plus de 1 100 emplois suite à la crise sanitaire. Le taux de chômage quant à lui est au plus bas depuis 2015 sur l'ensemble des deux zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan et vient conforter l'hypothèse d'une amélioration progressive des conditions d'emploi. **Une hypothèse optimiste est donc envisagée, supplantée par une ambition politique portée par les élus du SCoT de retour volontariste à la croissance économique de 1 200 emplois supplémentaires.**

Les prévisions démographiques envoient des signaux positifs au territoire. En effet, le recensement 2020 de l'INSEE confirme le ralentissement du recul démographique du territoire, une stabilisation de la population sur Charleville-Mézières. Il est également observé une pression sur le marché immobilier témoignant d'un regain d'attractivité du secteur. **Une hypothèse de « retour à la croissance démographique » est envisagée par le diagnostic, devenue stratégie politique portée par les élus du SCoT, envisagée en 2 phases :**

- Stabiliser la population d'ici 10 ans
- Gagner en population les 10 années suivantes pour atteindre environ 201 400 habitants sur le territoire à l'issue du SCoT.

Des enjeux d'aménagements et de gestion économe de l'espace

Un territoire peu urbanisé (4% d'espaces urbanisés en 2017)
Une consommation foncière concentrée sur la vallée de la Meuse
La trajectoire zéro artificialisation nette à horizon 2050 à respecter
Un potentiel de foncier mobilisable au sein des friches et une opportunité de les recycler et de les renaturer

Un potentiel de renouvellement urbain dans les logements vacants et les locaux d'activités et de commerces et de certains tissus urbains
7 quartiers de gares qui offrent de bonnes dispositions pour accueillir de futurs projets d'aménagements et redynamiser les centralités du territoire
Plus de 65 zones d'activités recensées et de l'espace encore disponible

De plus en plus de logements collectifs et une tendance à la réduction de l'espace consommé par les logements individuels

Des besoins identifiés

- Se donner les moyens d'atteindre l'objectif ZAN à l'horizon 2050, à travers les trajectoires de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation
- Mobiliser le potentiel foncier des friches et encourager la renaturation
- Exploiter le parc vacants lorsqu'il est mobilisable ou reconvertible
- Densifier les tissus urbains existants
- Se développer dans les quartiers gare et les zones d'activités existantes lorsque c'est possible
- Poursuivre l'effort de densification dans les nouvelles opérations de logements et répondre aux nouveaux modes de vie des ménages

Des enjeux en matière de mobilité et d'équipements

*Les mobilités au quotidien
Les conditions de vie*

Un territoire dépendant de la voiture, une part modale qui continue de croître et une pratique du covoiturage encore peu accompagnée malgré des solutions alternatives décarbonées qui se développent

Une offre ferrée développée et pertinente (2 gares TGV, 21 gares TER et haltes ferroviaires) mais une diminution de leur fréquentation

Une bonne accessibilité à la plupart des équipements destinés aux familles et aux séniors

Un niveau d'équipement élevé pour les jeunes et la présence du campus SupArdenne

Un bon accès à la culture et à ses équipements (2 localités multiculturelles, des secteurs à rayonnement local) et un moteur pour l'attractivité, l'identité et l'économie du territoire

Un accès satisfaisant aux équipements de santé de proximité (774 professionnels de santé) mais de nombreuses communes « isolées »

Des besoins identifiés

- Contenir le développement du recours à la voiture individuelle
- Faciliter le recours aux mobilités alternatives
- Encourager le recours à un réseau ferré qui maille le territoire
- Maintenir la bonne accessibilité des équipements à la population
- Maintenir la bonne accessibilité de l'offre culturelle et soutenir le développement de son rayonnement
- Maintenir l'accessibilité à l'offre de soins pour tous

Des enjeux en matière de paysages et de patrimoines

Des entités paysagères qui offrent une diversité et une identité propre au territoire et la présence d'un patrimoine de défense emblématique

Un potentiel de développement économique et tourisme à exploiter

Des entrées de villes variées et impactées par les zones d'activités, l'éolien, la création de nouveaux lotissements, par des villes « rues »

Une qualité architecturale variée et des spécificités du bâti en fonction des entités paysagères

Des besoins identifiés

- Préserver les paysages et le patrimoine dans leur diversité, biens communes et supports de la qualité de vie et de l'identité du territoire
- Valoriser les composantes paysagères et les patrimoines
- Veiller à la qualité urbaine, architecturale et paysagère du bâti

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Enjeux écologiques

Des besoins identifiés

Un territoire qui profite d'un écosystème d'une rare richesse, comprenant des ensembles naturels écologiques variés	➤ Préserver la biodiversité à travers les différents milieux qui composent le territoire
Un réseau hydrographique dense qui joue un rôle écologique majeur, constituant une ressource en eau potable et une ressource stratégique en vue du développement économique Mais un réseau soumis à d'importantes pollutions diffuses	➤ Préserver la qualité de la ressource en eau et son accès auprès de la population

Enjeux climatiques

Des besoins identifiés

Un territoire soumis au changement climatique mondial mais une qualité de l'air plutôt bonne Une baisse continue des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 principalement causée par le secteur des transports	➤ Poursuivre la diminution des émissions de gaz à effet de serre et entretenir la bonne qualité de l'air locale
Des risques naturels (inondation, ruissellement, mouvements de terrain) et des risques technologiques présents sur le territoire	➤ Anticiper les effets du changement climatique et limiter l'exposition de la population aux différents risques, pollutions et nuisances

Enjeux énergétiques

Des besoins identifiés

Un territoire qui enregistre une baisse de sa consommation d'énergie	➤ Poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'énergie en permettant au territoire de se développer
Plus d'1/4 de la consommation énergétique provient des énergies renouvelables Un mix énergétique important grâce à une production ENR très diversifiée (filiale bois, éolien, hydroélectricité, réseau de chaleur...) Chaque installation d'énergie renouvelable engendre des enjeux spécifiques en matière d'insertion paysagère et de nuisance	➤ Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les spécificités du territoire et les enjeux paysagers

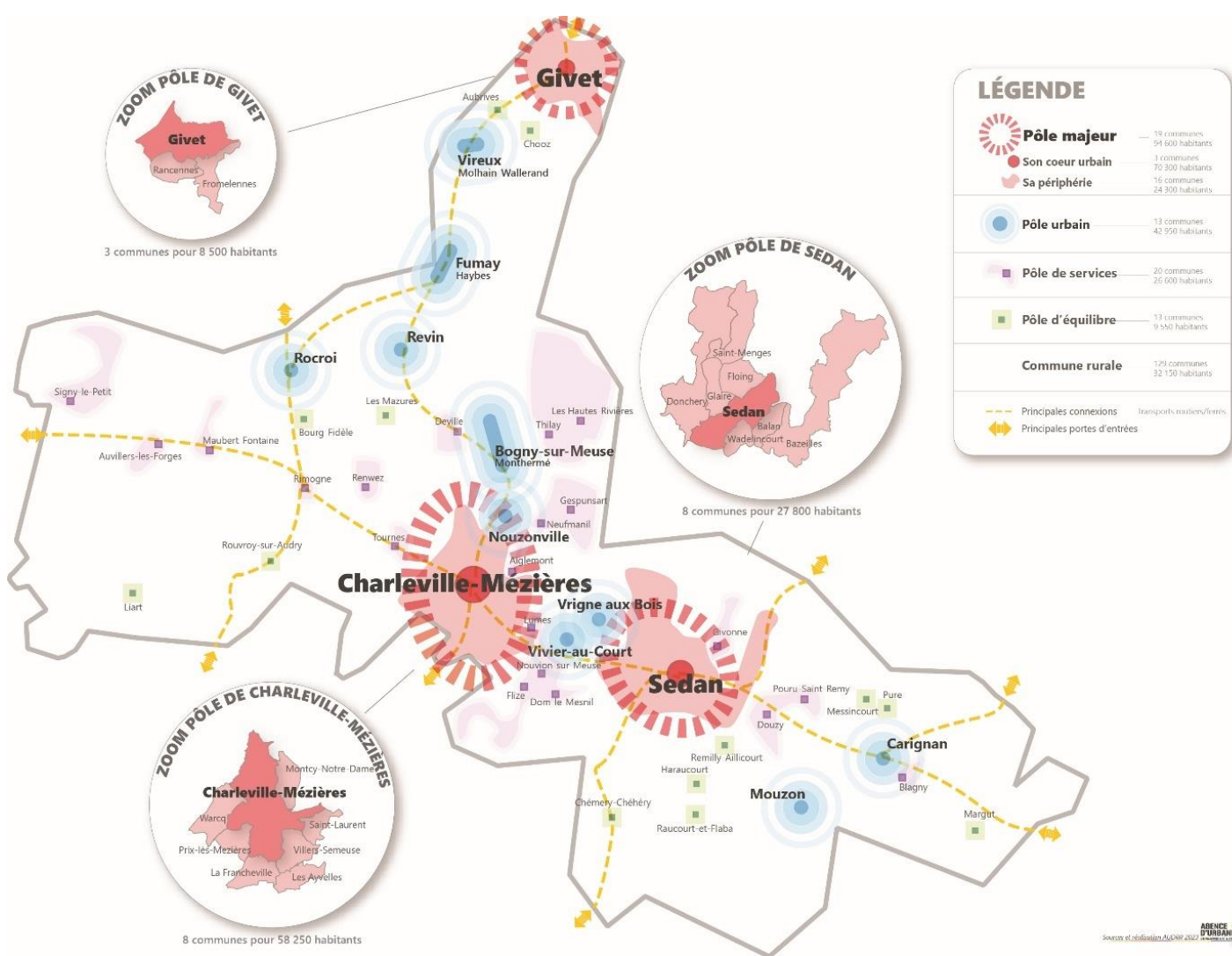
SYNTHESE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE ET DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Elaboré à partir des besoins identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été bâti à partir d'un cadre partagé, d'une vision prospective d'ensemble mais aussi exprimés localement.

Ce projet propose 4 buts à attendre (PAS) déclinés dans les orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui constitue le document de mise en œuvre.

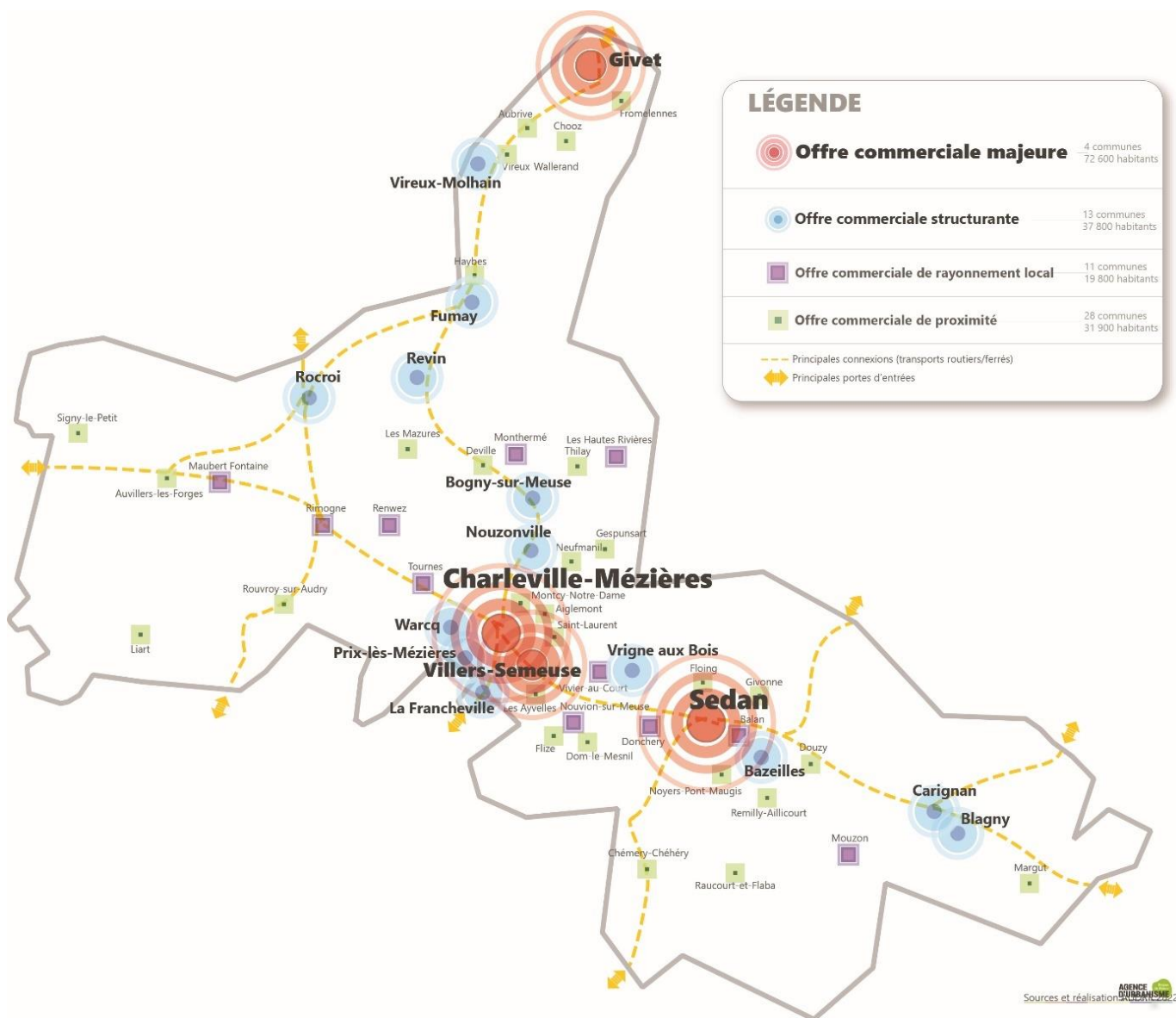
1ER BUT A ATTEINDRE : DEVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT, DE SERVICES ET DE MOBILITES ADAPTEE AUX NOUVEAUX MODES DE VIE, CONTRIBUANT A L'EQUILIBRE ET A LA COMPLEMENTARITE DES TERRITOIRES

Après une période récente de son histoire où le territoire du SCoT a dû successivement affronter les crises économiques, dès la 1^{ère} crise pétrolière jusqu'à celle de 2008, celui-ci surmonte depuis les nombreuses difficultés engendrées, avec témérité et efficacité. Pour preuve la dernière crise en date en 2020, de nature sanitaire cette fois, que le territoire a su assimiler, gérer et surmonter. Cette faculté de résistance et de résilience lors de périodes difficiles permet au territoire de croire en un avenir meilleur qu'il se donne pour but de partager et d'organiser à travers sa diversité et ses spécificités, afin qu'il corresponde aux nouveaux modes de vie de ses habitants, présents comme futurs et pour leur offrir les meilleures conditions de vie possible. Il s'agit de permettre aux habitants de trouver un logement et un emploi qui leur correspond, d'accéder à des services et des équipements dans une logique de proximité pour limiter les mobilités carbonées. Le SCoT définit plusieurs objectifs pour structurer le territoire et répondre à ces enjeux.



2EME BUT A ATTEINDRE : ASSURER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE QUI VALORISE LES SAVOIR-FAIRE ET D'UNE AGRICULTURE CONTRIBUANT A LA SATISFACTION DES BESOINS LOCAUX

La question économique est la pierre angulaire du projet que partagent les collectivités. Abordée de manière transversale, elle est essentielle au maintien et à l'épanouissement de sa population, mais surtout impérative au retour de son attractivité. Le territoire se donne ainsi les moyens de soutenir le développement d'activités économiques et de favoriser la création d'emplois à partir des atouts majeurs qu'il possède, qu'il s'agisse de son formidable potentiel tourisme, de la densité de son tissu économique, du maillage complet d'activités artisanales et commerciales dont il profite, ou encore d'une activité agraire diverse, support de l'agriculture de demain.

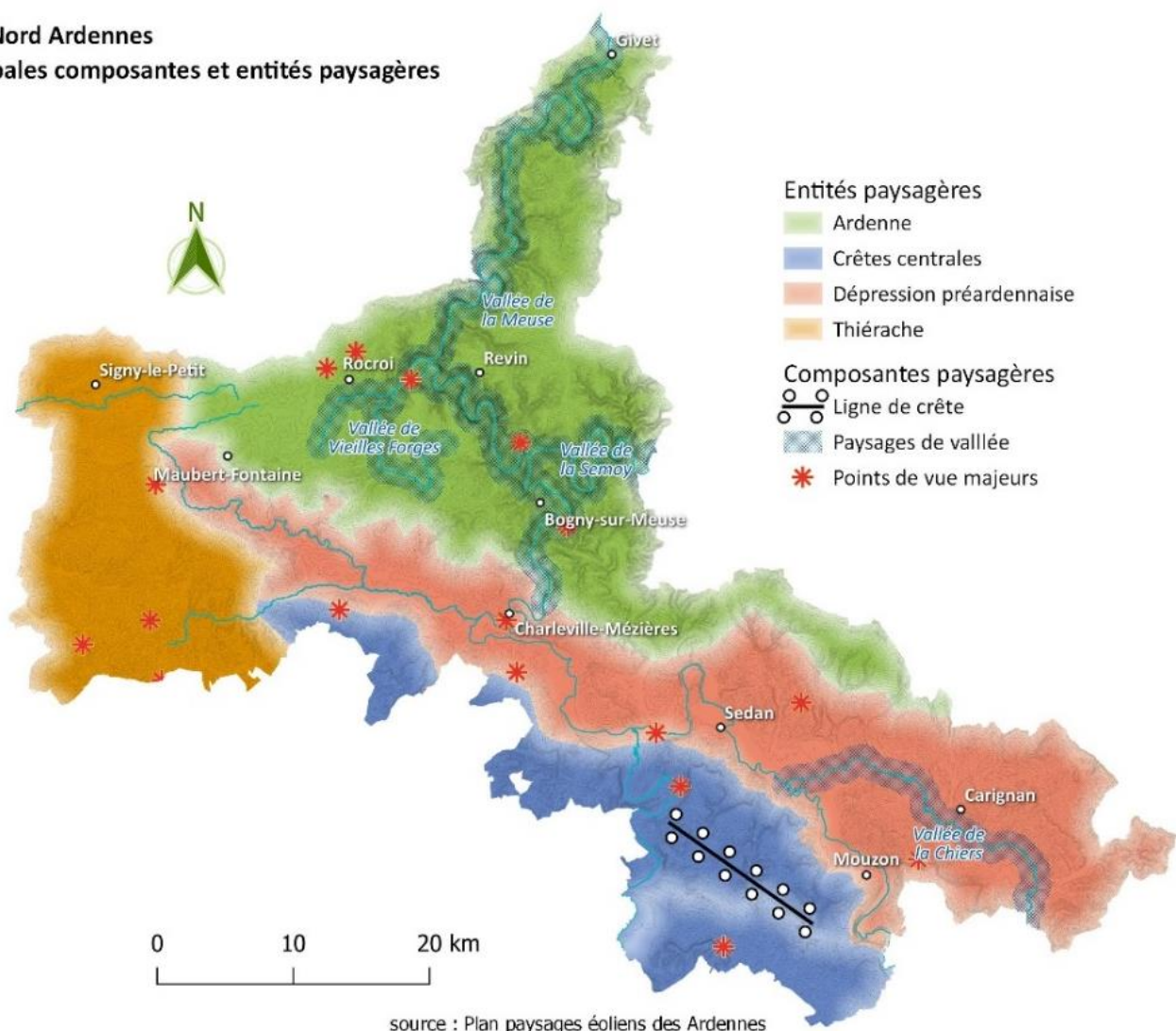


3EME BUT A ATTEINDRE: ARTICULER UN DEVELOPPEMENT LIMITANT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, FONDE SUR LES RICHESSES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE, ET METTANT EN VALEUR SES ESPACES URBAINS COMME NATURELS

Disposant de paysages de caractère et d'un patrimoine exceptionnel, le territoire du SCoT présente de fabuleux avantages en matière de qualité de vie, favorables à son attractivité et sur lesquels il peut s'appuyer pour atteindre son objectif de retour à la croissance démographique.

Avec ce 3ème but à atteindre, le territoire se donne les moyens de préserver et de valoriser cette richesse à travers une gestion économe et raisonnée de l'espace, en harmonie avec la capacité de développement locale et la priorité que constitue l'accueil des activités, de l'emploi et des populations à venir.

SCoT Nord Ardennes
Principales composantes et entités paysagères

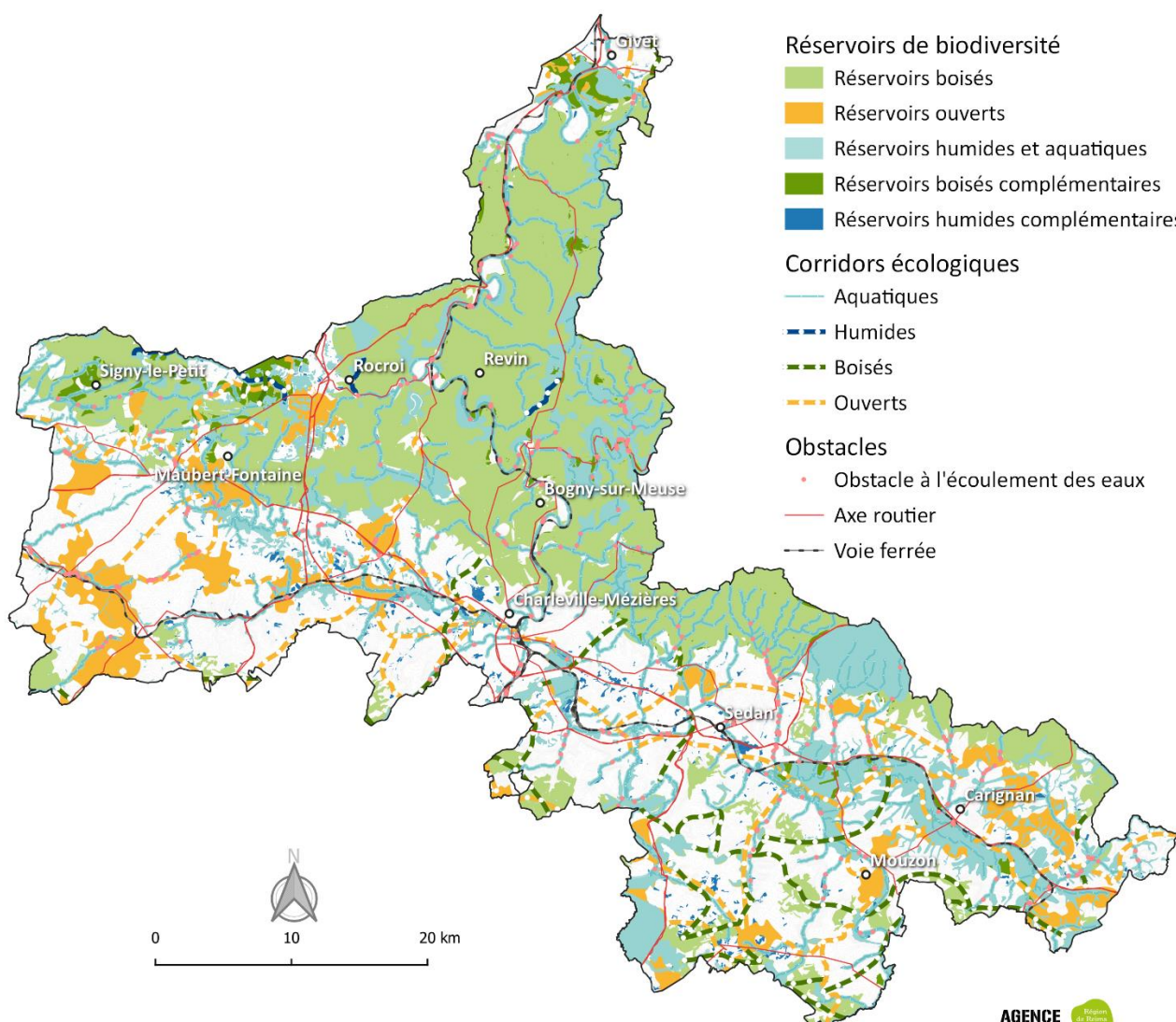


4EME BUT A ATTEINDRE : PROFITER DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Le territoire est tout entier, et depuis bien longtemps, engagé dans les transitions environnementales, qu'elles soient énergétique, climatique ou écologique.

Sa richesse environnementale constitue de surcroît un atout fabuleux que ce soit en termes de biodiversité, de qualité de vie ou de développement économique.

Ce 4ème but à atteindre consiste à conforter les transitions à l'œuvre et à les porter comme outil de marketing territorial, de manière à concourir au développement démographique et économique tout en préservant l'environnement, en poursuivant la transition énergétique et en accompagnant la transition climatique.



Sources : SRADDET Grand Est, SDAGE Rhin-Meuse, EPAMA, DREAL, DDT08, CENCA, MNHN, IGN
Traitement : AUDRR, 2023

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale traduit l'exigence d'intégrer la protection et la valorisation de l'environnement dans les stratégies publiques. À l'échelle européenne, la Directive n° 2001/42/CE du 27/06/01 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement consacre la nécessité d'une telle étude, en liant deux démarches techniques que sont l'évaluation environnementale à proprement parlée et l'évaluation dite "des incidences Natura 2000".

L'état initial de l'environnement a permis d'avoir une vision en amont des enjeux environnementaux du territoire à intégrer dans le projet de SCoT. Les préconisations en découlant ont permis de préciser les choix du projet, de compléter les orientations, d'identifier enfin les mesures de réduction et d'évitement à intégrer dans le document. Faisant l'objet d'une démarche partenariale, l'évaluation environnementale a permis par ailleurs d'identifier et d'intégrer les enjeux soulevés d'une part, par les services de l'Etat et, d'autre part, par les associations et la société civile, accompagnant la démarche.

L'évaluation environnementale a permis aux acteurs de trouver l'équilibre entre préservation de l'environnement et développement de leur territoire. Elle a aussi permis de faire évoluer le projet de SCoT et d'écarter des incidences, en adaptant, supprimant ou en ajoutant une orientation. Le projet de territoire ainsi que les choix qui en découlent ont été fait de manière à intégrer autant que possible l'ensemble des enjeux qui font les spécificités du territoire. Une fois le projet du SCoT finalisé, le document d'orientations et d'objectifs et les projets qui en découlent ont fait l'objet d'une analyse de leurs incidences, positives, négatives et cumulées. L'évaluation des incidences s'est faite au regard du caractère environnemental sensible, des informations et des données locales disponibles, ainsi que la valeur quantitative et qualitative des espaces touchés.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, malgré des effets négatifs liés au développement économique et à l'accueil de nouveaux habitants, les incidences environnementales ne seront pas notables.

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE

La biodiversité profitera des orientations du SCoT en matière de protection des réservoirs de biodiversité, des zones naturelles d'intérêt, des cours d'eau et de leur berge. Via sa Trame verte et bleue, il permet un bon fonctionnement écologique du territoire à travers la préservation de ces différents corridors. Une trame noire vient la compléter pour lutter contre la pollution lumineuse. Il est ainsi mis en place une protection renforcée des milieux naturels en y conditionnant l'urbanisation de manière restrictive. Les corridors apportent un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements de la faune et de la flore et contribuent à préserver des espaces importants pour la gestion du cycle de l'eau et le cycle de vie de la faune (protection des boisements, ripisylves, zones humides...). Pour le développement du territoire, l'accent est mis sur le renouvellement urbain, la reconversion de friches et la densification, ainsi ce développement se concentrera sur les polarités urbaines. Ainsi, les incidences du développement du territoire du SCoT Nord Ardennes ne pourront concerner éventuellement que des espaces naturels sans intérêt écologique notable.

PAYSAGES & PATRIMOINE

Les paysages et le patrimoine seront valorisés dans l'objectif de respecter les spécificités et l'identité du territoire aussi bien sur les espaces urbains que naturels. Le SCoT s'est fondé sur ses richesses pour construire son projet. Le développement projeté (nouveaux bâtiments et équipements) induira une urbanisation nouvelle pouvant impacter la qualité paysagère et architecturale. Les orientations du SCoT permettront de conserver la qualité globale du territoire et spécifique de chaque entité paysagère et de leur architecture. Elles visent la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine pour conserver ses caractéristiques mais aussi s'en servir comme support de développement touristique et économique. Les orientations qualitatives du SCoT devraient apporter une amélioration sur la préservation des points de vue panoramiques sur les ouvertures du paysage, d'intégration paysagères, de coupures d'urbanisation, sur la qualité des entrées de ville, préservation des prairies et du bocage, etc...

RESSOURCE EN EAU

La croissance démographique et le développement économique nécessaire au développement équilibré du territoire pourrait générer un accroissement progressif de la consommation en eau potable, bien que le projet ait fait le souhait d'un développement durable et responsable. Des orientations sont prises en ce sens, pour économiser l'eau potable, préserver la qualité de la ressource et limiter le ruissellement. Sur l'aspect qualitatif des eaux superficielles et souterraines, un certain nombre de mesures sont proposées par le SCoT pour préserver ou restaurer une bonne qualité des eaux telles que la protection des captages et des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau, la gestion des eaux pluviales, le développement d'une agriculture durable, la préservation des cours d'eau et des zones humides. Le SCoT devrait permettre de ne pas dégrader l'état global de la ressource en eau.

RESSOURCE DU SOL ET DU SOUS-SOL

La production des 16 600 logements nécessaires au projet de retour à la croissance économique et démographique porté par les élus du territoire engage un besoin en foncier estimé entre 43 et 52 ha/an. L'objectif du SCoT est de parvenir à l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Afin d'encadrer cet objectif et de le décliner territorialement dans le document d'orientation et d'objectifs, plusieurs trajectoires de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation ont été définies au sein d'une période de mise en œuvre du SCoT prévue entre 2025 (année de son approbation) et 2045. Pour y répondre, le SCoT prévoit d'assurer un développement raisonné de l'offre résidentielle et limitant l'étalement urbain. L'objectif étant de développer de manière raisonnée et en lien avec les réalités locales. Il prévoit de réduire la consommation d'espaces en mobilisant le parc existant, en luttant contre la vacance, en réemployant le tissu urbain industriel en friche, en mobilisant le potentiel foncier disponible dans les quartiers gares et en priorisant la mobilisation du foncier dans l'enveloppe urbaine existante. En complément, le SCoT préserve les espaces agricoles en tant qu'outil de production et conserve l'équilibre entre espaces urbains et agricoles.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES & NUISANCES

La mise en œuvre du SCOT n'augmentera pas les risques, au contraire, il améliorera leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, qu'ils soient d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques (industriel, transport de matières dangereuses...).

QUALITE DE L'AIR, ENERGIE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

La croissance démographique et le développement économique peuvent induire des effets négatifs sur les émissions de gaz à effet de serre, la pollution et la consommation énergétique sur le territoire. Le SCoT met en place une série de mesures pour répondre à ces défis : la promotion d'un urbanisme prévoyant des espaces de respiration et de nature en ville et privilégier la création d'îlots de fraîcheur au sein des villes ; le développement des modes de transports doux, collectifs et du co-voiturage ; une politique de désimperméabilisation visant à limiter les risques liés au ruissellement, etc... Il soutient le développement de la production d'énergies renouvelables notamment le solaire, la méthanisation, l'hydroélectricité, l'hydrogène, et toute énergie nouvelle notamment l'hydrogène. Il accompagne le développement des réseaux de chaleur et favorise un aménagement économe en énergie (rénovations énergétiques) qui devrait permettre de limiter les dépenses énergétiques. Plusieurs objectifs font écho à une gestion vertueuse en matière de gestion des déchets : préservation des ressources naturelles, valorisation des déchets. Les conditions d'implantations des équipements commerciaux privilégient l'utilisation de matériaux durables, facilement recyclables et de préférence issus de filières locales.

INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

L'évaluation des incidences a pour but de déterminer si le SCoT peut avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et les espèces animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. L'analyse montre que l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises par le SCoT n'aura pas d'effets négatifs sur le réseau Natura 2000. En effet, on y retrouve la protection des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, notamment le maintien des éléments de nature, la préservation des prairies enherbées, la limitation de la consommation d'espace

en privilégiant la densification et le renouvellement urbain, la promotion d'un territoire plus durable à travers les cheminements doux et pratiques culturelles moins impactantes pour la biodiversité, etc., permettent de prendre en compte les enjeux écologiques liés à ces sites d'exception.

SYNTHESE DE L'ARTICULATION DU SCOT AVEC LES DOCUMENTS CADRES

Dans une logique de hiérarchie des normes, le SCoT Nord Ardennes doit s'articuler avec les autres plans et programmes de rang supérieur (État, Région, Département...). Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport aux échelles territoriales plus grandes ou aux planifications sectorielles particulières (ressource en eau, énergies, numérique...). Conformément aux dispositions prévues par les articles L 131-1 et L-131- 2 du Code de l'Urbanisme et compte-tenu du contexte local, le SCoT Nord Ardennes est compatible avec les documents suivants :

- les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région (SRADDET) Grand Est ;
- la Charte du Parc naturel régional des Ardennes ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 (SDAGE) ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie 2022-2027 ;
- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district du Rhin et de la Meuse 2022-2027 (PGRI) ;
- le Schéma Départemental des Carrières (SDC) des Ardennes.

De même, le SCoT Nord Ardennes prend en compte :

- les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région (SRADDET) Grand Est.

**AGENCE
D'URBANISME**
Région
de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

